

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4000

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 7 et 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas prévoient l'éviction du Parlement sur la question de la valeur d'acquisition et la valeur de service du point. Cela contrevient au pouvoir de contrôle du Parlement. Il convient donc de redonner au Parlement la place qui lui revient en soumettant la valeur des points au regard du Parlement.